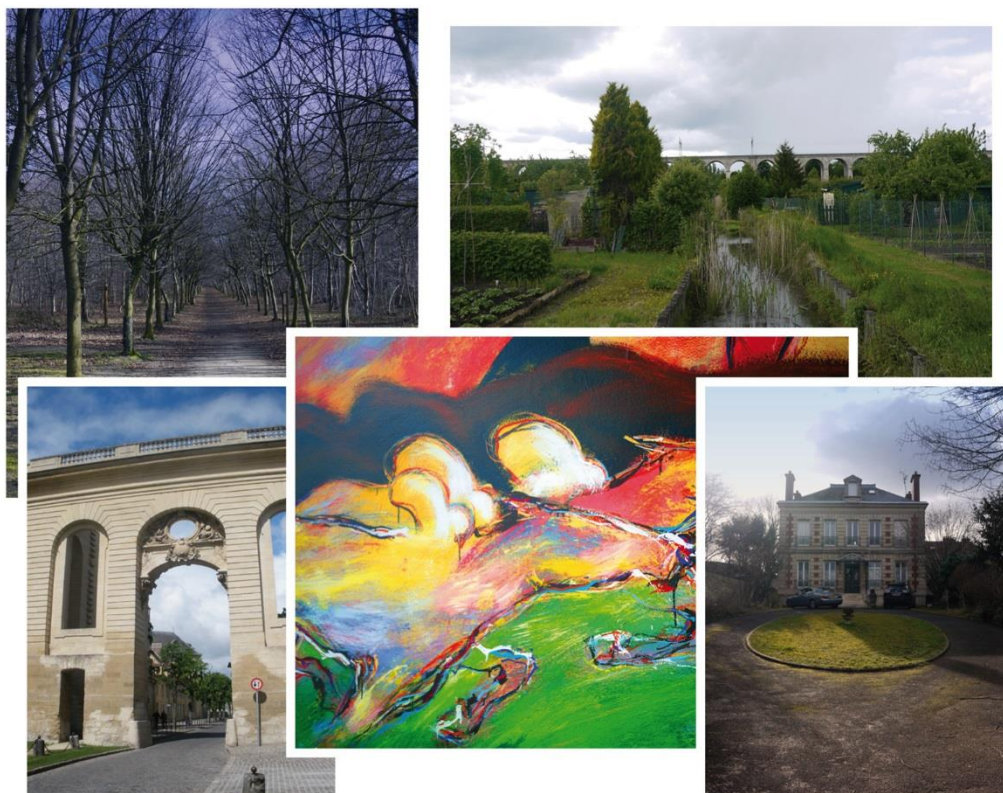


Département de l'Oise
Commune de Chantilly
PLAN LOCAL D'URBANISME



Annexe 14 : Plan des alignements de la traversée de Chantilly

Annexe
14

PLU

Approuvé le	01-04-2005
Révisé le	29-06-2012
Modifié le	11-05-2007
Modifié le	25-06-2010

Révision

Prescrite le	27-09-2013
Arrêtée le	23-06-2016
Approuvée le	31-03-2017

5
DEPARTEMENT DE SOISE

ARRONDISSEMENT DE SENLIS

ROUTE ROYALE N°16 DE PARIS A DUNKERQUE

PLAN DES ALIGNEMENTS DE SA TRAVERSE DE CHANTILLY

PRESENTE PAR L'INGENIEUR DES PONTS ET CHAUSSÉES
SOUS-SIGNÉ CHARGE DU SERVICE DE VARR. DE SENLIS
SENLIS LE 31 JANVIER 1838
SIGNÉ ILLISIBLE

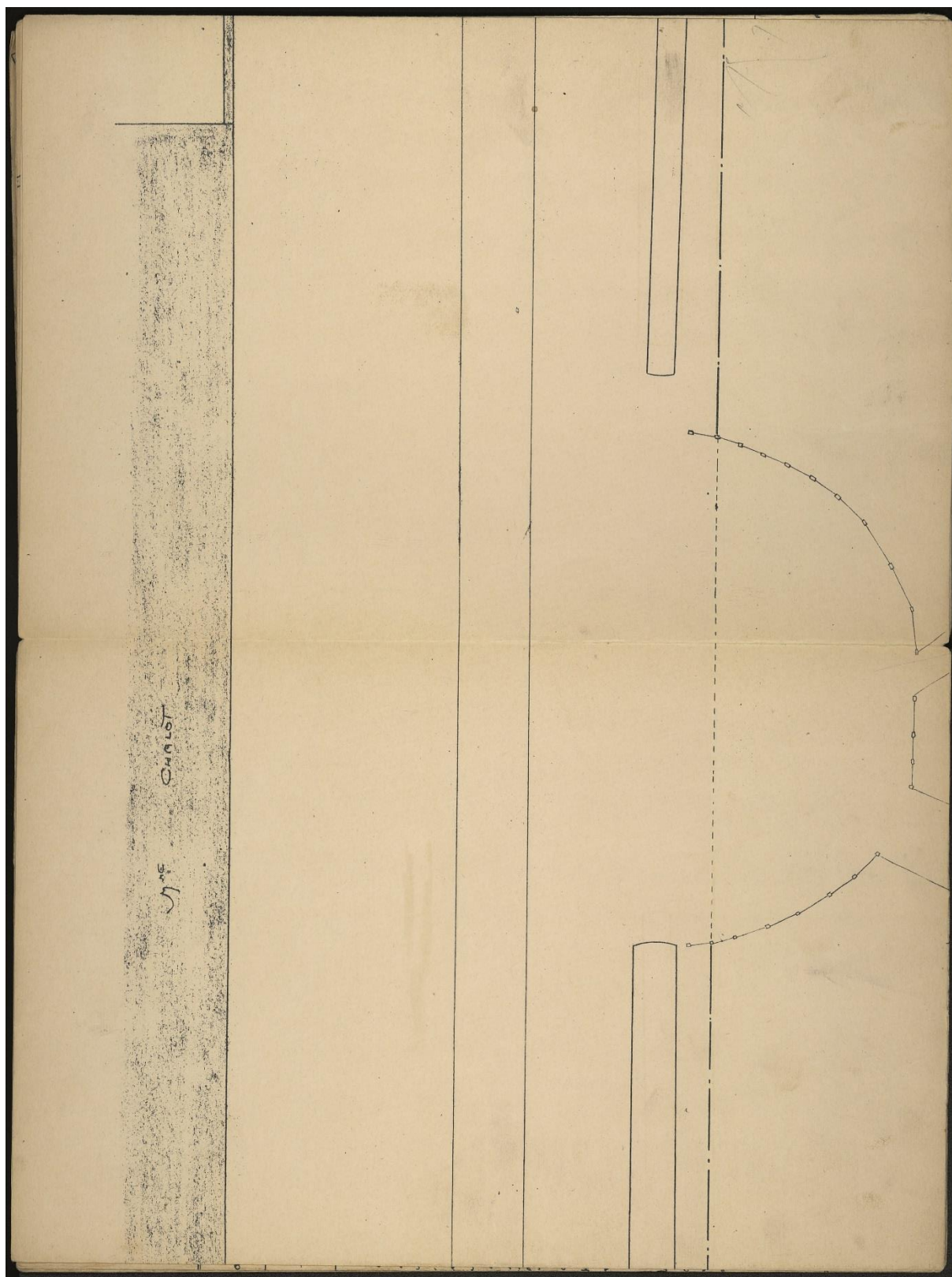
POUR COPIE CONFORME AU PLAN ANNEXÉ
A L'ORDONNANCE ROYALE DU 28 A^{VE} 1840
LE SOUS-SECRÉTAIRE D'ÉTAT DES TRAVAUX PUBLICS
SIGNÉ ILLISIBLE

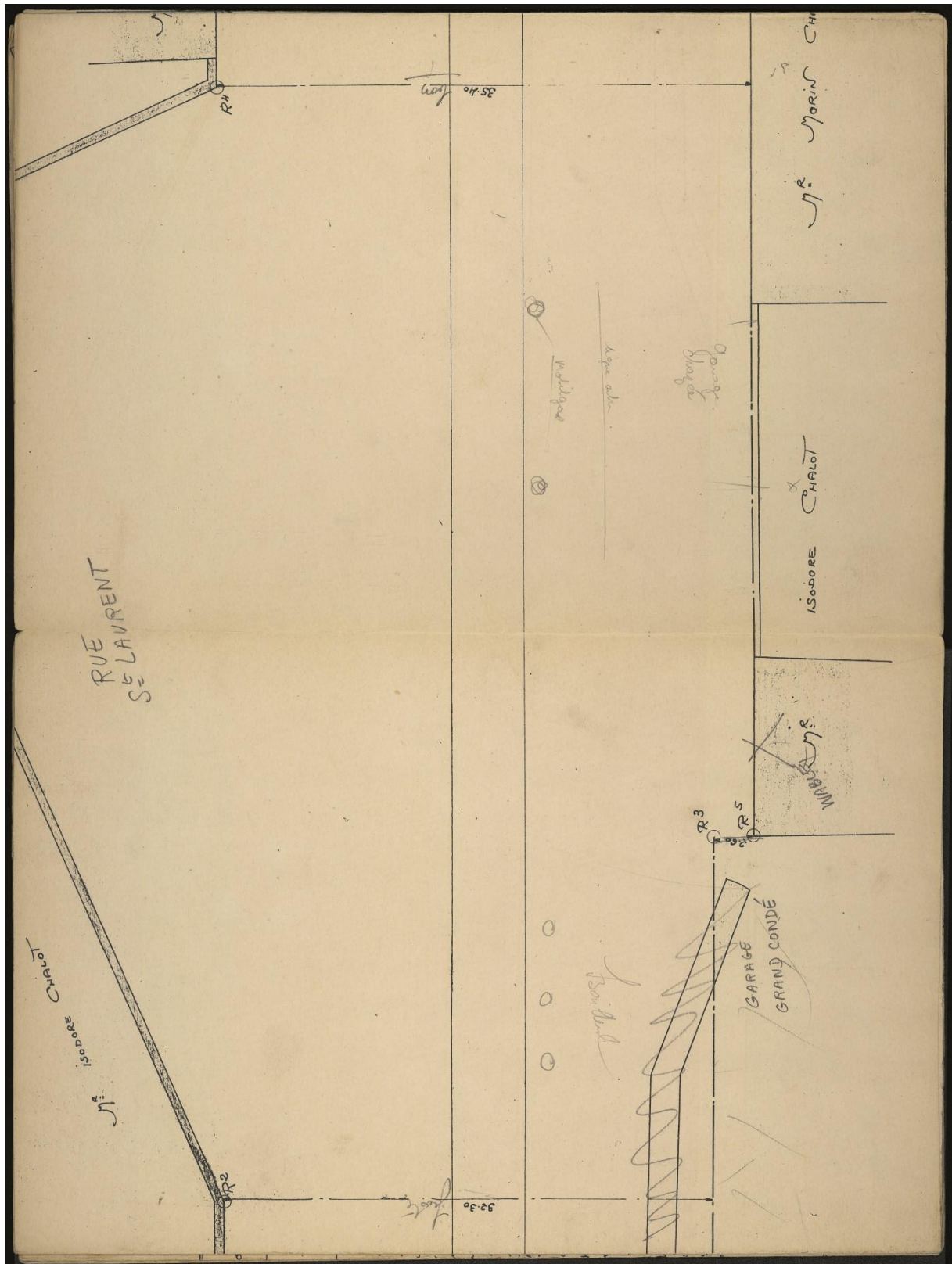
PROPOSÉ PAR L'INGENIEUR EN CHEF DU DEPARTEMENT
DE SOISE. POUR ÊTRE SOUMIS A L'APPROBATION APRES QUE
SES FORMALITES D'ENQUÊTE LOCALE AURONT ÉTÉ REMPLIES
BEAUVAIS LE 7 MARS 1838
SIGNÉ ILLISIBLE

ECHELLE DE 0.005 P.M.

alignement à droite de la route				alignement à gauche			
Numéro des alignements	Designation des alignements sur le plan	Longueur des alignements	Indication des points limites de chaque alignement	Numéro des alignements	Designation des alignements sur le plan	Longueur des alignements	Indication des points limites
1	R ¹ R ³	128.00	1° Repère R ¹ à 32.00 du Repère R ² vers particulièrement à la direction R ² 2° Repère R ³ à 2.60 au milieu sur le prolongement de la façade latérale d'un bâtiment appartenant à M ^l Chabot	1	R ²	163.20	1° Repère R ² sur le prolongement de la façade
2	R ⁵ R ⁷	114.60	3° Repère R ⁵ sur un angle du dit bâtiment	2	R ⁴ R ⁶	87.60	3° Repère R ⁴ sur l'angle d
3	R ⁷ R ⁹	162.60	4° Repère R ⁷ sur le prolongement du mur appartenant à M ^l Denoy	3	R ⁶ R ⁸	120.30	4° Repère R ⁶ sur le prolongement de la façade
4	R ¹¹ R ¹³	76.00	5° Repère R ⁹ sur l'angle du dit bâtiment	4	R ¹⁰ R ¹²	75.40	5° Repère R ¹⁰ sur l'angle d
5	R ¹⁵ R ¹⁷	119.20	6° Repère R ¹¹ sur le 1 ^{er} angle du bâtiment à M ^l Denoy	5	R ¹⁴ R ¹⁶	64.00	6° Repère R ¹⁴ sur le prolongement de la façade
6	R ¹⁷ R ¹⁹	40.40	7° Repère R ¹³ à 0.30 au milieu sur le prolongement de la façade	6	R ¹⁶ R ¹⁸	141.00	7° Repère R ¹⁶ sur l'angle d
7	R ¹⁹ R ²¹	5.20	8° Repère R ¹⁵ sur l'angle de la maison au dessus de la façade	7	R ¹⁸ R ²⁰	66.00	8° Repère R ¹⁸ sur l'angle d
8	R ²¹ R ²³	65.00	9° Repère R ¹⁷ sur l'angle des deux bâtiments Bance et Bancher				
9	R ²³ R ²⁵	3.00	10° Repère R ¹⁹ sur l'angle du mur du jardin au dessus de la façade				
10	R ²⁵ R ²⁷	21.00	11° Repère R ²¹ à 5.20 du Repère R ¹⁹ sur le prolongement de ce mur				
11	R ²⁷ R ²⁹	57.50	12° Repère R ²³ sur la façade d'un petit bâtiment au dessus de la façade				
			13° Repère R ²⁵ sur la façade de ce bâtiment à 1.50 en ligne de la façade de ce bâtiment				
			14° Repère R ²⁷ à 20.00 du Repère R ²⁵ sur une ligne parallèle et distante de 1.50 de la façade de la charnerie				
			15° Repère R ²⁹ à 57.50 du Repère R ²⁷ sur une courbe horizontale ayant 32.00 et 14.00 de tangente jointe avec elle un angle de 83° 30' la dite courbe parallèle et distante de 1.50 de la façade de la charnerie				
			16° Repère R ²⁹ à 3.70 au milieu sur l'angle de la maison du dit Bancher (côté de l'ancienne				

a gauche de la Route	
Limites de chaque alignement	Longueur de l'alignement
angle du bâtiment appartenant à M ^{rs} Chabot	32.00
avec appartenant à M ^{rs} Chabot Jandou	32.30
avec appartenant à M ^{rs} Poirier	35.40
angle du bâtiment aux Propriétés Biondi	35.00
angle du bâtiment à M ^{rs} Chabot	35.00
Bâtiment au lieu des deux angles	14.50
angle du pas angle d'un bâtiment Sallier	13.00
prolongement de la façade du bâtiment de M ^{rs} Jandou et d'un bâtiment de M ^{rs} Chabot	12.50
distance du Repère R ¹⁴ sur une courbe	14.00
14.30 de longueur de tangente et perpendiculaire de la Chaussee dont elle est distante	
du Repère R ¹⁶ sur une ligne perpendiculaire et	
sur la Chaussee	
du Repère R ¹⁵ sur une courbe de même	
et deux tangentes de 37° 30' et 14° 00' de	
un angle de 141° 06'	





EDF	M ^r BARIS	M ^r BARDIER	M ^r ROGER	Juge de Paix
RENTIER	M ^r HORDIVILLERS	M ^r LOUIS	M ^r BERTRAND	M ^r AINE
			M ^r BERTRAND	M ^r TR
			M ^r PIERAT	
			ISODORE CHALOT	
			HERITIERS	BASADE

